



PROGRAMME JEUNES LEADERS ET SANTÉ REPRODUCTIVE DES ADOLESCENTS ET JEUNES (JL/SRAJ- JIGIYA)

EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROGRAMME (JL/SRAJ- JIGIYA)

TERMES DE REFERENCE

Janvier 2025

I. Contexte et justification de l'évaluation :

Au Mali, la santé sexuelle et reproductive (SSR) constitue une priorité nationale. Avec une population estimée à 22 395 489 d'habitants (RGPH5 2023), majoritairement composée de jeunes, les besoins en SSR sont immenses. Environ 47% de la population a moins de 15 ans, et les jeunes âgés de 10 à 24 ans représentent 32,2%. Pourtant, l'accès aux services SSR reste insuffisant, avec 39% des adolescentes ayant commencé leur vie reproductive, souvent sans accompagnement adéquat.

Le programme Jeunes Leaders, Santé de la Reproduction des Adolescents et des Jeunes (JL/SRAJ-JIGIYA), initié par l'alliance CAEB-Cordaid et financé par l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas, a démarré en 2019. Il vise à contribuer à l'amélioration de la santé de la reproduction et l'exercice des droits reproductifs et sexuels par une meilleure information et une plus grande liberté de choix pour les jeunes de 10 à 24 ans dans les régions de Ségou, Mopti, Kayes et Koulikoro. Initialement prévu pour cinq ans, le programme a été prolongé pour atteindre huit ans.

Le programme s'aligne sur les politiques nationales, notamment la Politique Cadre de la Jeunesse (2012) et le Plan d'action multisectoriel pour la santé des adolescents et des jeunes (2017-2021). En mettant l'accent sur le développement des compétences de vie, l'accès accru à l'information et aux services SSR et la promotion des droits reproductifs, il s'efforce de répondre aux défis complexes auxquels sont confrontés les jeunes à travers trois piliers stratégiques permettant aux jeunes de devenir des acteurs informés et autonomes :

✓ **Axe 1 Capacitation** : Organiser les adolescents et les jeunes en groupe SR /EPC afin de créer des espaces sûrs d'information saine et adaptée à leurs besoins sur la SR/PF et les Compétences de vie courante pour une autonomisation et capacitation plus accrue.

✓ **Axe 2 Choix** : Les adolescents et les jeunes largement informés, ils doivent être capables de traduire ces informations en comportements positifs (renforcement et/ou à la création d'un lien fonctionnel entre les jeunes sensibilisés dans les groupes SR/EPC et les structures compétentes d'offre de services SR/PF adaptés à leurs besoins en vue d'accroître leur accès aux services SR/PF de qualité qui leur sont adaptés. Le développement d'un cadre de collaboration dynamique entre le Programme et les structures d'offre de services (ONG spécialisées dans l'offre de services de SR/PF, CSCOM et CSREF) dans les zones d'intervention

✓ **Axe 3 Voix** : Renforcement des capacités et accompagnement des jeunes pour réaliser le plaidoyer de haut niveau (décideurs politiques, administratifs et institutionnels) afin de promouvoir le dialogue social avec les parties prenantes au niveau communautaire (jeunes, leaders communautaires et religieux, élus locaux etc.)

En termes de résultats attendus, le programme se propose d'atteindre pendant la phase d'extension (octobre 2021 à septembre 2027) :

- Au moins 61.000 adolescents et jeunes (filles et garçons) sont organisés en 3055 groupes Santé de la Reproduction/Epargner Pour le Changement (SR/EPC) ;
- Au moins 1.500.000 d'adolescents et jeunes (filles et garçons), disposent d'informations correctes sur la SR/PF (droits sexuels, VIH/Sida, grossesses et mariages précoces, Mutilation Génitale Féminine (MGF), planning familial, Violences Basées sur le Genre (VBG), Compétences de Vie Courante (CVC), l'extrémisme violent etc.) ;
- Au moins 14.000 jeunes (filles et garçons) avec l'accompagnement du programme mènent des activités génératrices de revenus (AGR) qui les rendent plus autonomes ;

- Au moins 50% des jeunes touchés soient 750 000 font des choix éclairés et adoptent des attitudes responsables en matière de SR/PF y compris l'utilisation des mesures préventives contre le VIH/Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) ;
- Au moins 280.000 jeunes filles utilisent les méthodes modernes de contraception ;
- Au moins 7.000 jeunes leaders formés influencent et participent activement aux espaces ou organes de prises de décisions concernant les droits sexuels et reproductifs au niveau village, commune, cercles, régions et national ;
- Au moins 1.000 communautés ont abandonné les MGF et les mariages précoces ;
- Les actions de plaidoyer à différents niveaux, permettent de changer les normes sociales négatives, d'inscrire la problématique de santé de la reproduction des adolescents et des jeunes (accès aux produits et aux services de santé de la reproduction et leur participation au développement local) dans l'agenda des priorités nationales ;
- Au moins 1000 personnes vulnérables des zones conflits intercommunautaires et armés bénéficient de l'aide financier pour l'achat de vivres et autres besoins ;
- Au moins 720 élèves bénéficient des cours de rattrapages pour améliorer leurs connaissances éducatives.

Le programme JL/SRAJ-JIGIYA a bouclé sa cinquième année de mise en œuvre le 30 septembre 2024 et il est important de rappeler que la méthodologie « EPC : Epargner pour le Changement » a été une porte d'entrée efficace de ce programme au niveau communautaire avec les jeunes, par les jeunes et pour les jeunes.

Dans le but de mesurer le chemin parcouru, d'interroger la pertinence et l'efficacité des stratégies et les outils utilisés et d'évaluer le niveau d'implication et d'appropriation des jeunes et leur environnement dans le programme, **l'alliance CAEB-Cordaid** souhaite recruter un prestataire (personnes physique et morale) pour réaliser une évaluation à mi-parcours sur le niveau d'atteinte des indicateurs des résultats et en ressortir les effets du programme auprès des bénéficiaires dans les régions concernées. Les présents TDR sont élaborés pour clarifier les objectifs, les résultats attendus, les cibles et la période de réalisation de ladite mission.

II. Description de la mission :

2.1. Objectif global de cette mission est de réaliser une évaluation à mi-parcours en vue d'apprécier la pertinence et l'efficacité des stratégies et des activités, le niveau qualitatif d'atteinte des résultats/indicateurs **et les changements observés dans les communautés** à la fin de l'AN-5 conformément au cadre logique (CL) et au cadre de mesure de rendement (CMR) du Programme.

Il sera aussi question d'analyser la Théorie du Changement en général pour une éventuelle mise à jour ou pas. En effet, les sujets liés à la thématique de la santé de la reproduction et des droits reproductifs et sexuels des adolescents et des jeunes sont très sensibles dans le contexte de situation sociale et sécuritaire du pays très fragile. Certaines normes sociales ne sont pas toujours en faveur de la promotion des droits reproductifs et sexuels et surtout quand on parle de libre choix et autonomie de décision pour les jeunes. La prise de conscience des communautés doit être interrogée à cause des barrières socio culturelles surtout pour les filles et les femmes, ce qui aurait pu changer, ce qui persiste malgré tous les efforts fournis par les différents acteurs.

Les résultats de la mission seront utilisés pour interroger les approches de mise en œuvre du programme afin d'apprécier la stratégie globale et les axes d'intervention existants. Aussi, les activités, les résultats et les indicateurs, seront aussi comparés à ceux issus de la collecte des données organisée annuellement pour le rapportage annuel du programme. Cette méthodologie permettra d'apprécier la performance du programme en termes quantitatif et qualitatif et la contribution du programme à l'amélioration des indicateurs de santé en général et ceux de la SSRAJ en particulier dans les zones d'intervention.

2.2. Objectifs spécifiques de la mission :

1. Analyser (Mesurer) l'efficacité des outils et le mécanisme/système de collecte de données mis en place pour l'alimentation de la base de données du programme ;
2. Apprécier la qualité des données (Résultats et indicateurs) qui ont servi à alimenter le cadre de mesure de rendement ;
3. ¹Évaluer la pertinence et l'efficacité de la stratégie de mise en œuvre et des activités menées par rapport aux besoins ressentis par les bénéficiaires (organisation des jeunes en groupes d'épargne et de crédit autogéré pour l'information et le développement des connaissances sur la santé de la reproduction et des compétences pour le changement dans les communautés, le développement des initiatives économiques et l'entrepreneuriat des jeunes) ;
4. ²Ressortir les effets et les changements visibles auprès des adolescents et des jeunes bénéficiaires du programme dans les zones d'intervention ;
5. Examiner si de nouvelles thématiques existent par rapport aux besoins des jeunes qui pourraient contribuer à l'accélération des changements.

Cet exercice permettra d'établir une situation qualitative à mi-parcours du programme à travers l'appréciation des outils, avoir des impacts sur les cibles et acteurs du programme. Elle permettra de confirmer le degré de réalisme des données issues des collectes annuelles pour déterminer le niveau des indicateurs contractuels ainsi que l'efficacité du programme.

2.3. Résultats attendus de la Mission :

1. Les outils et mécanisme/système de collecte de données mis en place pour l'alimentation de la base de données du programme sont analysés, des suggestions et améliorations sont proposées.
2. Une analyse qualitative et quantitative des données en lien avec les résultats et indicateurs est réalisée et leurs niveaux sont comparés à celles collectées pendant les collectes annuelles/ ligne de base.
En termes d'engagement sur la parité filles/garçons au sein des groupes de base des jeunes leaders, jeunes champions, les actions ont-elles permis de relever les défis ?
Appréciation, compréhension du concept.
3. Des évidences sont acquises si les stratégies et approches mises en œuvre et les activités menées ont été efficaces et pertinentes et sont conformes aux attentes des adolescents et des jeunes ³

¹ Est-ce-que le programme contribue aux résultats ou pouvons-nous attribuer des résultats au programme ? Quelle sont les autres programmes qui contribuent aux résultats ?

Comment est-ce-que les données sont développées depuis le début ? Est-ce-que les cibles sont correctement adaptées en chemin ?

² Ressortir la différence entre la pertinence des efforts au sujet de SDR et création des opportunités économiques ?

³ Les stratégies et approches ont-elles permis de mobiliser et d'organiser les adolescents et les jeunes, d'avoir accès à plus d'informations fiables sur la santé de la reproduction, d'augmenter le niveau d'épargne et d'entreprendre des AGR afin d'augmenter leur niveau de revenus ?

4. Une appréciation des effets et changements visibles auprès des adolescents et des jeunes bénéficiaires du programme dans les zones d'intervention sont inventoriés et documentés ;
5. Des nouveaux besoins de renforcement pour l'accélération des changements sont identifiés.
6. Des nouvelles stratégies sont proposées pour l'accélération des changements surtout dans le domaine des pratiques traditionnelles néfastes (PTN).

III. Méthodologie :

La méthodologie pour cette évaluation sera proposée par le consultant, toute fois, elle sera centrée sur la comparaison avant-après d'une sélection d'indicateurs clés (quantitatifs et qualitatifs) : l'analyse de données secondaires portera sur des bases de données disponibles (Rapports collectes annuelles du programme, le cadre de mesure de rendement, les rapports techniques annuels, DHIS 2), la définition et justification des données pour la collecte primaire ; quel groupe cible ; la description de la méthode d'échantillonnage.

Ensuite, la méthodologie sera focalisée sur la collecte des données quantitatives, à cet effet un guide sera introduit auprès des personnes et institutions cibles afin de recueillir des données qui alimenteront la base des indicateurs du programme. Il sera également utilisé pour recueillir des données auprès des leaders communautaires et les leaders locaux. Le consultant effectuera également des analyses des documents existants/disponibles et des discussions avec des informateurs clés afin de recueillir des informations institutionnelles.

Aussi, des informations qualitatives seront collectées à travers des focus groupes et des études de cas pour compléter les résultats de l'enquête quantitative et fournir plus d'information sur les questions sous-jacentes dans les domaines de la SSRAJ.

De plus, l'évaluation se focalisera sur les indicateurs d'effets (Out come) qui seront évalués pour mesurer l'effet que le programme a eu depuis le début jusqu'à la fin de l'an 5.

3.1. Critères d'évaluation et questions clés

- **Pertinence** : Adéquation des résultats et des objectifs de l'intervention au contexte dans lequel elle se réalise. Grâce à cette analyse de pertinence, la qualité du diagnostic qui soutient l'intervention sera étudiée.
- **Cohérence** : Niveau d'analyse de la conception de l'intervention, les problèmes identifiés au départ étaient en ligne avec les stratégies locales, nationales et régionales existantes ?
- **Couverture** : Analyse de l'impact de l'intervention en termes de quantité et de typologie des bénéficiaires directs et indirects.
- **Efficacité** : Évaluation du degré d'atteinte des objectifs initialement prévue, c'est à dire, le jugement de l'intervention en fonction de son orientation aux résultats.
- **Efficience** : Évaluation des résultats atteints en comparaison avec les ressources employées.
- **Impact** : Effets de l'intervention.
- **Durabilité** : *Valorisation de la continuité dans le temps des effets positifs engendrés par l'intervention une fois que l'aide soit retirée.*

Les ressources/Epargnes mobilisées ont- elles permis aux jeunes de faire face à leurs problèmes de santé ? Ont-elles contribué à améliorer leur condition de vie de façon globale.

3.2. Attentes à l'endroit du consultant

L'étude doit permettre d'avoir des informations et des données quantitatives et qualitatives précises sur les stratégies mises en œuvre, les activités réalisées pour atteindre les résultats et indicateurs afin d'apporter les changements auxquels le programme est parvenu dans les zones d'intervention. Le consultant doit :

- Proposer une méthodologie adaptée à l'évaluation y compris des méthodes et des analyses quantitatives et qualitatives ;
- Proposer un plan de travail et un plan d'activités approprié ;
- S'assurer d'avoir un échantillon représentatif ;
- S'assurer d'une bonne qualité des informations et des données collectées ;
- Proposer les outils pertinents et une méthodologie pratique pour la conduite de la mission ;
- Rédiger un draft de rapport à présenter à de l'alliance CAEB-CORDAID ;
- Organiser un atelier de restitution avec une bonne sélection de bénéficiaires ;
- Rédiger un rapport final validé.

3.3. 2.3. Etapes proposées pour l'évaluation

La mission du bureau de consultant portera sur :

La tenue d'une rencontre de cadrage avec le personnel (équipe centrale et Project Leader du programme JLSRAJ/JIGIYA) pour avoir une compréhension commune de la mission, de ses objectifs et résultats attendus ainsi que des livrables à fournir, organiser et planifier la mise en œuvre. Sur la base du plan de travail et du plan des activités approuvées.

La tenue de rencontres d'échange et de recherche d'information auprès des cibles et acteurs du programmes (les membres des groupes SR/EPC, les autres adolescents et jeunes, les services techniques (Santé, développement social, jeunesse), populations, les parents, les leaders religieux et communautaires) et acteurs cibles (les autorités, les collectivités, les structures d'offres de services SR/PF, les ONG) des régions de Mopti, Ségou, Koulikoro et Kayes.

L'analyse des données et la rédaction du rapport provisoire de l'évaluation et sa soumission à CAEB. Et organiser un atelier de restitution et validation du rapport provisoire. Après l'atelier le consultant produira le rapport final qui prend en compte les observations formulées lors de l'atelier.

3.4. Contenu du rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation décrira la méthodologie, les outils, l'échantillonnage, les cibles, les objectifs et les résultats attendus. Il devra répondre à toutes les questions posées par le responsable de l'évaluation. Il sera accompagné d'un résumé exécutif qui contiendra les leçons apprises, les conclusions, les recommandations.

Le contenu du rapport de l'évaluation est le suivant :

3.4.1. Description générale

- ✓ Brève description du contexte dans lequel le programme a été développé
- ✓ Objectifs et résultats d'évaluation
- ✓ Description résumée du programme
- ✓ Rappel des objectifs et résultats attendus du programme.
- ✓ Cadre logique

3.4.2. Méthodologie

- ✓ Elaboration et test des outils de collecte
- ✓ Echantillonnage
 - ✓ Acteurs / Contacts interviewé et sites visités.
 - ✓ Approche par acteur / groupe
 - ✓ Processus interne de l'équipe évaluateur
 - ✓ Contraintes / Limites
 - ✓ Analyse d'information collectée.

3.4.3. Constats de l'étude :

- ✓ Chronogramme/Exécution des activités prévues.
- ✓ Pertinence
- ✓ Efficacité
- ✓ Efficience
- ✓ Redevabilité
- ✓ Cohérence
- ✓ Impact
- ✓ Couverture
- ✓ Durabilité
- ✓ Suivi

3.4.4. Recommandations selon les critères

- ✓ Pertinence
- ✓ Efficacité
- ✓ Efficience
- ✓ Redevabilité
- ✓ Cohérence
- ✓ Impact
- ✓ Couverture
- ✓ Durabilité
- ✓ Suivi

3.4.5. Leçons apprises.

3.4.6. Analyse SWOT.

3.4.7. Recommandations générales.

3.4.8. Conclusions.

NB : Le rapport ne doit pas dépasser 60 pages moins les annexes.

3.5. Durée de la consultation :

La Prestation ne devra pas dépasser **40 jours**, c'est-à-dire de la date de mise à disposition des fonds au dépôt du rapport final de l'évaluation. Cette période débutera à compter de la date de signature du contrat. Le consultant devra élaborer et soumettre à l'alliance CAEB – CORDAID un calendrier de travail détaillé qui sera validé au cours de la réunion de cadrage.

3.6. Suivi du consultant par l'alliance CAEB-CORDAID :

Elle se fera de la façon suivante :

3.6.1. Le suivi avant l'évaluation : une fois le consultant recruté, l'alliance CAEB-Cordaid organisera une réunion de cadrage, pour d'une part, échanger sur sa stratégie proposée, les cibles, le calendrier d'exécution, et d'autre part valider les outils proposés par le

consultant. L'Ambassade peut être associée à cette réunion afin d'avoir les mêmes compréhensions sur le processus de l'évaluation.

3.6.1. Le suivi pendant l'évaluation : l'alliance, à travers (*l'équipe centrale et celles du terrain*) procéderont au suivi régulier des équipes de collecte envoyées par le consultant.

3.6.7. Le suivi après la phase d'évaluation : l'alliance, l'Ambassade du Royaume des Pays Bas et les autres parties prenantes feront une analyse du rapport provisoire produit par le consultant lors d'un atelier de présentation et de validation des résultats de l'évaluation. Ils feront des observations et suggestions qui doivent être prises en compte par le consultant dans le rapport final.

IV. Livrables

Le bureau de consultant devra soumettre à l'approbation de l'Alliance CAEB - CORDAID les documents postérieurs :

- Un plan de travail, un chronogramme comprenant un plan détaillé de la collecte avec délais, la description des outils qui seront utilisés, l'échantillonnage, le budget détaillé, les rôles et responsabilités des personnes impliquées, deux jours avant la signature du contrat,
- Un Rapport provisoire de l'évaluation,
- Un Rapport final de l'évaluation, pas plus de 60 pages

Le rapport doit être rédigé en français et être présenté en version informatique (format *Word*) et en version papier, en 3 exemplaires)

4.1. Profil et qualification du consultant :

Compte tenu des différentes thématiques ciblées, le consultant (personne physique ou morale) doit disposer des personnes ressources avec des profils suivants :

- Un socio anthropologue avec une expérience très avérée d'au moins 10 ans comme lead de l'équipe
- Avoir des expériences avérées en Santé de la reproduction des adolescents et des jeunes,
- Une expérience pertinente dans l'économie locale – connaissance de la méthodologie EPC est un atout,
- Un spécialiste des questions de leadership des jeunes.
- Une bonne capacité d'analyse et de rédaction

4.2. Principe d'évaluation

Le responsable de l'évaluation devra suivre les principes pratiques de l'évaluation ; Ces principes seront respectés tout au long de la réalisation de l'évaluation externe :

- **Anonymat et confidentialité :** le responsable de l'évaluation devra respecter le droit des personnes et maintenir l'anonymat des acteurs qui participent à l'évaluation ainsi que la confidentialité quant à leurs opinions.
- **Responsabilité :** le responsable de l'évaluation devra agir avec pleine responsabilité et assumer les conséquences qui découlent des résultats de l'évaluation.
- **Intégrité :** le responsable de l'évaluation devra être méticuleux pendant tout le processus de l'évaluation et révéler toute l'information qui découle de l'évaluation.

- **Respect** : le responsable de l'évaluation devra comprendre et respecter le contexte local et la réalité socioculturelle et institutionnelle de la zone de l'étude.
- **Impartialité** : le responsable de l'évaluation devra être objectif et rigoureux dans le développement de l'évaluation, éviter les préjugés et vérifier l'exactitude des affirmations.
- **Incidents** : dans le cas où apparaîtraient des problèmes pendant la réalisation du travail de terrain ou dans une autre phase de l'évaluation, ceux-ci devront être immédiatement communiqués à CAEB. Dans le cas contraire, l'existence des dits problèmes ne pourront en aucun cas être utilisés pour justifier la non-obtention des résultats attendus par CAEB dans les présents termes de référence.
- **Validation de l'information** : Il revient au responsable de l'évaluation de garantir la véracité de l'information collectée pour l'élaboration des rapports, et en dernière instance, il sera responsable des informations présentées dans le rapport l'évaluation.

V. Calendrier de la collecte

Activités	Date
Publication dans l'Essor, Mali page, sur le site web de CAEB	10 Mars 2025
Dépôt des offres technique et financier	Du 10 au 20 Mars 2025
Clôture des soumissions et récapitulatif par l'équipe	21 Mars 2025
Dépouillement des offres (équipes CAEB et Cordaid)	24 et 25 Mars 2025
Transmission des résultats du dépouillement à l'Ambassade pour avis	26 Mars 2025
Notification au consultant retenu	28 Mars 2025
Organisation de la réunion de cadrage avec le consultant retenu	02 Avril 2025
Signature de contrat avec le consultant	04 Avril 2025
Réalisation de l'évaluation sur le terrain	Du 07 au 25 Avril 2025
Dépôt du draft du rapport auprès de l'alliance	12 Mai 2025
Feed back de l'alliance et de l'Ambassade sur le 1 ^{er} rapport	22 Mai 2025
Prise en compte des inputs dans le rapport par le consultant	22 au 26 Mai 2025
Organisation d'un atelier de restitution du rapport l'évaluation à mi-parcours en présence de toutes les parties prenantes	28 Mai 2025
Finalisation du rapport suite à l'atelier	29 au 30 Mai 2025

Dépôt du rapport à l'Alliance pour validation	02 Juin 2025
Envoi de la version validée du rapport à l'Ambassade des Pays-Bas	5 Juin 2025

VI. Soumission des propositions :

Le consultant doit élaborer une proposition technique et financière. Il doit déposer en ligne ou sous pli fermé,

- **La proposition technique et un chronogramme**
- **La proposition financière**

VII. Dépôt des offres techniques et financières :

Les Bureaux de consultants intéressés par le présent appel à proposition peuvent déposer leurs offres technique et financière en copie dure au bureau de CAEB à Baco Djicoroni ACI, RUE 718, PORTE 840 ou les envoyer par courriel à l'adresse suivante : **caeb_ong@hotmail.com**, **caeb-ong@caebmali.org** ; au plus tard **le 20 Mars 2025 à 16H00 précises.**

VIII. Critères d'évaluation

Critères	Maximum
Score total pour l'organisation et la méthodologie	50
Compréhension des termes de références et des services à fournir	5
Approche méthodologique globale (note de compréhension de la mission, plan de travail (organisation des tâches) et du temps, adéquation des outils utilisés,	40
Expérience spécifique et expertise pertinente du cabinet en lien avec la mission	5
Score total de la Qualification du personnel proposé	50
Consultant Principal : Diplôme universitaire en médecine générale avec spécialisation en santé publique du consultant princi : 10 points Expérience professionnelle de l'équipe : 10 références = 10 (1 point par référence)	20
Un clinicien : Ayant au minimum un diplôme universitaire en médecine générale : 5 points Avec une expérience d'au moins 10 ans en tant que clinicien et avoir au moins à trois références dans l'évaluation des projets : 5 points (1 point par référence)	10
Un expert en santé communautaire : Avec un diplôme de BAC+3 : 5 points Une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine et avoir au moins 5 références professionnelles en matière d'évaluation des projets : 5 points (1 point par référence)	10
Un gestionnaire et économiste :	10

Ayant au moins un diplôme de licence ou BAC+3 : 5 points Une expérience de 5 ans dans le domaine avec 5 références en matière d'évaluation des projets : 5 points (1 point par référence)	
Total	100